

## Compte rendu de secteur – AGA 2023

Direction de l'environnement, des terres et de l'eau – Gérance de l'eau

### **Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?**

---

L'eau est essentielle à la vie et relie tous les êtres vivants à notre mère la Terre. Il incombe aux Premières Nations de protéger et de conserver de façon durable les eaux marines et les eaux douces afin de préserver des conditions saines pour les générations futures. Les femmes des Premières Nations entretiennent un lien étroit avec l'eau, qui découle de leur rôle de protectrices de l'eau. Les Premières Nations reconnaissent qu'une protection intégrale et une conservation durable des eaux marines et douces se traduisent par des écosystèmes abondants et des communautés en bonne santé. La capacité des Premières Nations à gérer l'eau, à exercer leurs droits inhérents et issus de traités et à entretenir des liens étroits avec l'eau est de plus en plus menacée par les changements climatiques et d'autres menaces d'origine humaine. C'est la raison pour laquelle toutes les eaux *doivent* être pleinement protégées.

### **Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?**

---

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour mandat de promouvoir la gérance des eaux intérieures et marines par les Premières Nations, dans le respect des droits, du titre ancestral et de la compétence des Premières Nations, et de plaider en faveur de l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes de diverses identités de genre des Premières Nations en tant que principaux décideurs dans les domaines relatifs à l'eau. Mandatés par les Premières Nations-en-assemblée, nos travaux s'articulent autour des trois grands thèmes suivants.

#### **Conservation marine et Biodiversité**

L'APN continue de promouvoir l'engagement du Canada envers la conservation dirigée par les Premières Nations, ce qui favorise la réconciliation et permet de s'attaquer à la perte de la biodiversité et à la crise climatique.

À l'échelle internationale, l'APN a déployé des efforts de plaidoyer pour que les droits, les systèmes de connaissances et les priorités des Premières Nations soient pris en compte dans le récent Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal. En participant à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), sous la direction de la Cheffe régionale Kluane Adamek, l'APN a obtenu que le CMB contienne un langage fort pour assurer le respect des droits des peuples autochtones en ce qui a trait à leurs terres, leurs eaux, leurs territoires et leurs ressources, ainsi que la protection et la promotion des systèmes de connaissances.

L'APN continue d'appuyer la promotion des aires protégées et de conservation autochtones (APCA) par les Premières Nations. Les APCA permettent aux Premières Nations d'assumer leurs responsabilités en matière de gérance des terres et des eaux et facilitent l'affirmation de leur souveraineté et de leurs droits. Guidée par le Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCE), l'APN a rédigé un [rapport](#) contenant 21 recommandations sur la façon dont le gouvernement du Canada peut appuyer l'établissement d'aires marines protégées et de conservations autochtones (AMPCA) par les Premières Nations. Au cours de l'année écoulée, l'APN a présenté ce rapport aux Premières Nations et aux agences fédérales afin de favoriser le renforcement des capacités et le partage des connaissances, et d'acquérir une compréhension commune des défis, des occasions et des stratégies pour promouvoir une conservation marine dirigée par les Premières Nations.

Afin de renforcer ses efforts de sensibilisation sur cette question, l'APN a participé au 5<sup>e</sup> Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 5), qui s'est tenu en février à Vancouver (Colombie-Britannique). Lors de cet événement d'envergure mondiale, la Cheffe régionale Kluane Adamek et le Chef régional Terry Teegee ont exhorté le Canada à adopter une approche pangouvernementale en ce qui concerne la conservation marine et à appuyer les efforts de conservation menés par les Premières Nations, en soulignant que les mesures de conservation marine *doivent* être dirigées par les Premières Nations et refléter nos systèmes de connaissances, nos lois et notre gouvernance.

### **Objectifs de développement durable**

Alors que le Canada s'emploie à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui établit une feuille de route ambitieuse pour l'avenir de notre planète, l'APN a déployé des efforts de plaidoyer pour qu'aucune Première Nation ne soit laissée pour compte. En outre, la participation et le leadership des Premières Nations dans la mise en œuvre des ODD, qui englobent des principes sociaux, économiques et environnementaux, revêtent une importance fondamentale.

En mars 2023, l'APN a présenté son plaidoyer sur la gérance de l'eau par les Premières Nations à la Conférence des Nations Unies sur l'eau, la première conférence des Nations Unies à avoir lieu depuis plus de quarante ans. La Conférence sur l'eau a essentiellement porté sur les ODD propres à l'eau et sur la prise de mesures visant à résoudre la crise mondiale de l'eau. Au siège de l'ONU à New York, notre délégation, dirigée par la Cheffe régionale Cindy Woodhouse et Judy Wilson, mandataire de la Cheffe régionale Adamek, a clairement affirmé que les Premières Nations doivent diriger les réponses à la crise mondiale de l'eau et a défendu nos priorités dans le Programme d'action pour l'eau de l'ONU.

Sous la direction du CCE, le Secteur de l'eau a entamé une analyse des objectifs de développement durable en s'appuyant sur l'échange virtuel de connaissances organisé par les Premières Nations l'année dernière. Le Secteur prévoit d'autres séances de mise en commun

d'informations avec les Premières Nations et continuera à tenir le gouvernement du Canada responsable des inégalités existantes dans les réalités vécues par les Premières Nations.

### **Protection des eaux marines et des eaux douces**

L'APN s'efforce également d'aider les Premières Nations à protéger les eaux marines et les eaux douces et plaide en faveur du respect des droits inhérents et issus des traités des Premières Nations lorsque les activités industrielles sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les eaux de surface et les eaux souterraines. La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) participe actuellement à un processus de sélection d'une communauté pour accueillir un dépôt géologique en profondeur (DGP) destiné à stocker de façon permanente des déchets hautement radioactifs sous forme de combustible nucléaire usé.

L'APN surveille le processus de sélection du site pour le stockage géologique en profondeur du combustible nucléaire et veille à ce que les préoccupations des communautés des Premières Nations dont les terres sont envisagées pour accueillir ce dépôt soient prises en compte. La SGDN a indiqué qu'elle n'irait pas de l'avant avec un projet de DGP sur un territoire traditionnel des Premières Nations sans le consentement de la Nation hôte.

Compte tenu des risques potentiels pour l'eau, l'APN a élaboré un rapport préliminaire sur les effets négatifs potentiels des déchets nucléaires sur les terres et les eaux. L'APN est en train d'établir un plan de mobilisation pour mieux évaluer les préoccupations des Premières Nations et déterminer les lacunes. Des activités de sensibilisation seront menées auprès des Nations concernées et intéressées. Le Secteur travaille également à l'élaboration de documents d'information sur le processus de gestion adaptative progressive (GAP) de la SGDN, qui seront diffusés aux Premières Nations.

### **Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?**

---

Au cours de l'année à venir, l'APN continuera de plaider en faveur d'un contrôle accru des Premières Nations dans la prise de décision, d'efforts en matière de conservation dirigés par les Autochtones et d'approches holistiques pangouvernementales pour la gérance des eaux douces et marines. L'APN continuera également de demander au Canada d'appliquer une approche sensible au genre à tous les travaux liés à l'eau. Il s'agit d'un point important alors que le gouvernement du Canada s'apprête à établir la nouvelle Agence canadienne de l'eau (ACE) et à moderniser la *Loi sur les ressources en eau du Canada*. L'APN veillera à ce que les droits et les priorités des Premières Nations soient respectés et plaidera en faveur de ressources et d'un financement adéquats pour que les Premières Nations puissent participer à ce processus.

L'APN plaidera en faveur d'une mise en œuvre équitable, respectueuse et efficace des nouvelles cibles et des nouveaux objectifs en matière de biodiversité dans le CMB sur l'ensemble de l'île de la Tortue. Pour arrêter et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, l'APN doit veiller à ce que la Stratégie canadienne en matière de biodiversité fasse l'objet d'une

approche holistique et pangouvernementale qui tient compte des droits inhérents et des responsabilités des Premières Nations à l'égard des terres et des eaux.

L'APN continuera de promouvoir son rapport sur les AMPCA auprès des agences fédérales, notamment Pêches et Océans Canada (MPO), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et l'Agence Parcs Canada (APC), afin de définir des voies à suivre pour mettre en œuvre les recommandations du rapport. Nous continuerons à soutenir les Premières Nations en élaborant des outils de soutien aux AMPCA, en plaidant pour un financement durable à long terme, en sensibilisant aux AMPCA et en collaborant à la formulation de recommandations sur les AMPCA.

En outre, l'APN se prépare à participer aux prochains Forum politique de haut niveau des Nations Unies et au Sommet sur les ODD qui se tiendront à New York à la fin de l'année, afin de tenir le Canada responsable de ses engagements nationaux et internationaux envers les ODD. L'APN continue de plaider en faveur d'une approche fondée sur les distinctions pour la réalisation des ODD, en demandant au gouvernement fédéral d'élaborer conjointement un plan d'action dirigé par les Premières Nations en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

Avec l'appui du CCE et des Premières Nations qui entourent la Kichi Sibi (rivière des Outaouais), l'APN prend des mesures pour organiser sa première Marche nationale annuelle pour l'eau qui vise à sensibiliser les gens à la détérioration de la qualité de l'eau et à encourager les femmes, les jeunes et les personnes de diverses identités de genre des Premières Nations qui œuvrent à sa protection. Dans le cadre de son mandat, l'APN organisera des webinaires afin de communiquer des renseignements sur les marches pour l'eau et de souligner le besoin crucial de respecter et de protéger l'eau au moyen de cérémonies. En outre, le Secteur élabore un guide de planification des marches pour l'eau en vue d'aider les communautés des Premières Nations à organiser leur marche.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023, l'APN devrait soumettre à l'examen des Premières Nations-en-assemblée une résolution relative aux déversements de résidus miniers. Les gouvernements provinciaux et territoriaux acceptent actuellement des licences de jalonement et de prospection de mines et de minéraux sans avoir obtenu le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations. Souvent, les déversements de résidus miniers ne sont pas signalés et entraînent des effets dévastateurs à long terme sur des sources d'eau essentielles. L'APN souhaite obtenir un mandat pour veiller à ce que tous les projets miniers réalisés sur ou à proximité des terres et des eaux des Premières Nations respectent les normes de la Déclaration des Nations Unies, y compris le principe du consentement libre, préalable et éclairé, afin de garantir la protection des sources d'eau des communautés pour les générations futures.